

CERTIBIOCIDES Nuisibles

N°RS : 6442

Date d'enregistrement de la certification : 01/01/2024
 Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la
 cohésion des territoires

**Certificat Individuel pour utiliser à titre professionnel et
 distribuer certains types de produits biocides
 catégorie Nuisibles
 TP14, TP18, TP20**

AGRI'POLES HAUTE-MARNE
 CFPPA de la Haute-Marne
 2, place de la Mairie
 52500 FAYL- BILLOT

Tél : 03 25 30 58 10
 cfppa.chaumont@educagri.fr
 www.edgard-pisani.educagri.fr

Objectif général

Obtenir son certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides catégorie « nuisibles ».

Public visé

Acquéreurs, distributeurs et utilisateurs de produits biocides professionnels TP14, TP18, TP20 qui ont l'obligation de déclarer leur activité.

Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques

- ◆ Formation en présentiel, en salle
- ◆ Apports théoriques participatifs
- ◆ Etude de cas concrets
- ◆ Mise à disposition de documents

Evaluation : Un test de vérification de l'acquisition des connaissances par QCM (20 réponses justes attendues sur 30 questions).

Mode de validation : Certifiant (Obtention du Certibiocide)

Financement

- ◆ Par les OPCI : OCAPIAT ; VIVEA...
- ◆ Individuel

Conditions d'inscription

- ◆ Se connecter à certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/ puis créer un compte CERBERE
- ◆ Prendre contact directement avec le CFPPA

Contact

Directrice : Josiane MOILLERON
 Référente : Anne-Cécile RICHARD

OBJECTIFS

- ◆ Être capable d'utiliser des produits biocides au cours de son activité professionnelle en tant qu'opérateurs, techniciens, employeurs et indépendants.
- ◆ Respecter la réglementation relative aux produits biocides.
- ◆ Appréhender le cadre réglementaire européen et français.
- ◆ Identifier les risques pour la santé, l'environnement et les prévenir.
- ◆ Connaître les insectes, les autres vertébrés, les rongeurs.
- ◆ Raisonner la lutte anti-nuisibles : les bonnes pratiques de diagnostic et de lutte.
- ◆ Connaître les modes d'action de différentes substances actives biocides ainsi que les modalités d'application des produits biocides (TP14, TP18, TP20).
- ◆ Réfléchir aux différentes stratégies de lutte alternative permettant de limiter le recours aux biocides.

A RETENIR

Statut	Stagiaire de la formation professionnelle
Dates	Se renseigner auprès du CFPPA
Volume horaire	21 heures (21 h en initial/21h en renouvellement)
Amplitude	7 heures/jour
Tarif	30€/heure/pers
Modalité	Présentiel en salle
Restauration	Possible sur place
Hébergement	Non proposé

FRAIS DE FORMATION

630€/3 jours/personne

ATTENTION—Certibiocide 2024 : fin de la passerelle Biocide 1 jour pour détenteur de phyto. Le Certibiocide Nuisibles se fait en 3 jours que vous soyez détenteur du Certiphyto ou non.

Le Certibiocide Nuisibles est valable 5 ans et se renouvelle dans les mêmes conditions que son obtention initiale (3 jours).

Toutes les actions proposées par le CFPPA sont consultables sur le site Internet www.edgard-pisani.educagri.fr

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Détail des séquences	Objectifs spécifiques
Cadre réglementaire	S'approprier les éléments réglementaires liés aux produits biocides
Les nuisibles	Identifier les insectes, les autres vertébrés, les rongeurs Etablir un diagnostic et mettre en place les moyens de lutte
Prévention des risques pour l'environnement	S'approprier les étiquettes et informations éco-toxicologiques Identifier les risques environnementaux et comment gérer les risques Appréhender la méthode de gestion des déchets sur l'entreprise et sur le site d'intervention
Prévention des risques pour la santé humaine	Dangers liés aux produits biocides Analyser le.s danger.s et le.s risque.s Identifier les situations et risques liés aux produits biocides, les mesures de protection Définir la conduite à tenir en cas d'accident
Evaluation	Vérifier l'acquisition des connaissances

POINTS FORTS du CFPPA

- ◆ Equipe pédagogique expérimentée
- ◆ Formation en lien direct avec le milieu professionnel
- ◆ Partenariats avec la profession
- ◆ Mises en situation professionnelle
- ◆ Modalités d'adaptation du parcours :
Plan Individuel de Formation établi après l'entretien de positionnement, et évaluation des acquis en cours de formation permettant d'adapter le parcours individuel de formation



Accessibilité

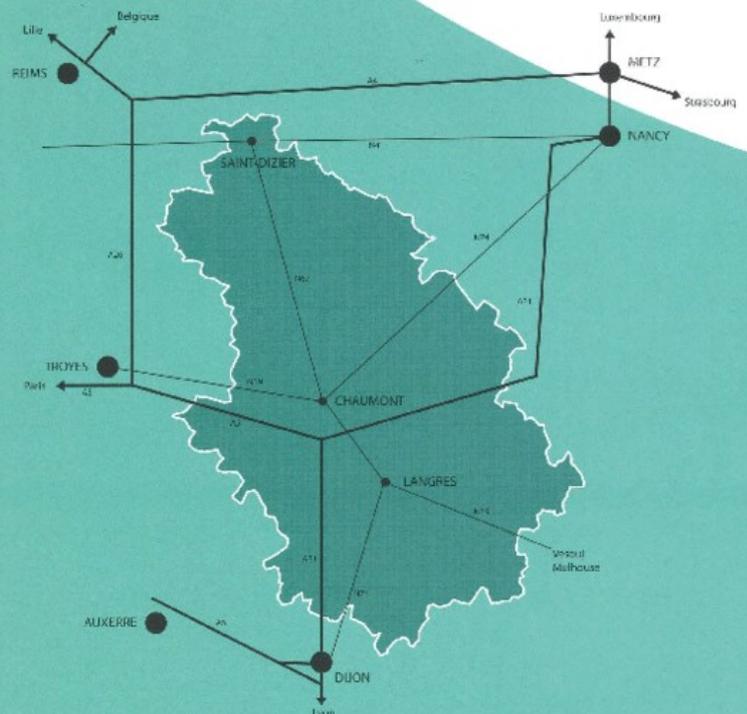
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap
Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil, avec notre Référent Handicap.



PLAN D'ACCÈS

Sur GPS sélectionner la commune de Choignes Chamarandes - rue du lycée

Sortie 24 - Chaumont
ou
Sortie 7 - Langres Nord
Arrivé à Chaumont
prendre à droite Choignes



Taux de réussite à l'examen* : 2020 : 100%

Taux de satisfaction** : 2020 : 100% 2021-2023 : Pas de formation

*rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats se présentant à l'examen

** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction)